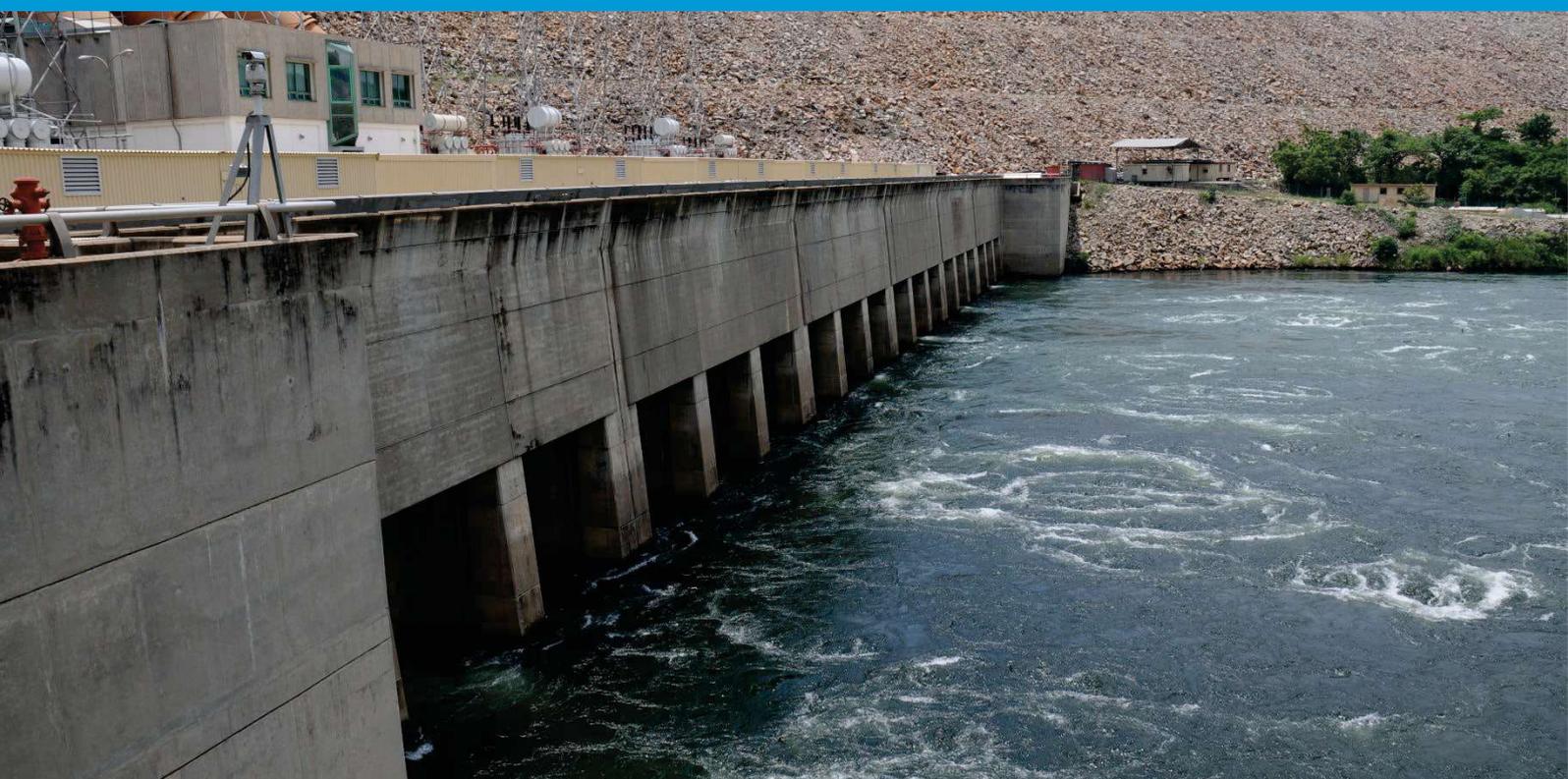


# Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA

Mars 2025



## Remerciements

Le présent manuel est le fruit d'un long processus de promotion des « Bonnes pratiques de GIRE<sup>1</sup> pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA<sup>2</sup> » initié par la Commission de l'UEMOA et mis en œuvre en collaboration avec le GWP-AO<sup>3</sup>, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso, le Pôle Eau Dakar, le Centre PNUE-DHI, le Secrétariat de la Convention sur l'Eau<sup>4</sup> et des partenaires.

Le processus a reposé sur l'inventaire, la documentation ainsi que le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a été lancé en octobre 2023 avec un appel à soumission de résumés de bonnes pratiques de GIRE, avec la réception de 77 résumés. Un forum régional a ensuite été organisé sur le thème : « Capitalisation et mise à l'échelle des bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et la résilience des populations dans l'Espace UEMOA », du 28 au 30 novembre 2023, à Ouagadougou au Burkina Faso. Quarante (40) propositions, sélectionnées à l'issue de l'évaluation des soumissions, ont été présentées par leurs porteurs respectifs lors du Forum régional. Les six (06) premières institutions, retenues au terme de l'évaluation des présentations, ont bénéficié d'une prise en charge complète pour prendre part et partager leur bonne pratique au 10ème Forum Mondial de l'Eau (FME) en mai 2024 à Bali en Indonésie. Les résultats du processus ont été également présentés lors d'une session parallèle organisée au cours de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau tenue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie. Le présent manuel capitalise les bonnes pratiques de GIRE.

La coordination du processus a été assurée par la Commission de l'UEMOA, ensemble avec le GWP-AO, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'Espace territorial de la Communauté Economique Régionale.

Cet immense défi a pu être relevé grâce à la valorisation de l'expérience, capitalisée par le GWP-AO depuis une vingtaine d'années en matière de coordination de processus similaires d'une part, et à l'engagement fort bien apprécié des acteurs et partenaires qu'il convient de remercier d'autre part.

La Commission de l'UEMOA et le GWP-AO remercient notamment :

- l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burkina Faso pour sa contribution technique et financière à : (i) la prise en charge des frais de participation des représentants de trois (03) institutions du Burkina Faso au 10ème FME, pour partager les meilleures bonnes pratiques de GIRE documentées lors d'une session parallèle ainsi que (ii) la finalisation du manuel ;
- le Pôle Eau Dakar (PED), pour son soutien financier qui a permis de recruter une équipe de consultants régionaux pour appuyer techniquement la restructuration et la finalisation de la documentation des bonnes pratiques de GIRE en tandem avec leur auteur(e) respectif(ve) ;
- le Centre PNUE-DHI, notamment M. Paul Glennie et Mme Lisbet Rhiannon Hansen, pour la contribution technique à la rédaction du chapitre sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE dans les pays membres de l'UEMOA en 2023 et le soutien financier pour l'édition et l'impression du manuel ;
- le Secrétariat de la Convention sur l'Eau pour son appui technique et la facilitation de la tenue d'une session parallèle, lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie, pour présenter les résultats issus du processus ;

---

<sup>1</sup> Gestion Intégrée des Ressources en Eau

<sup>2</sup> Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

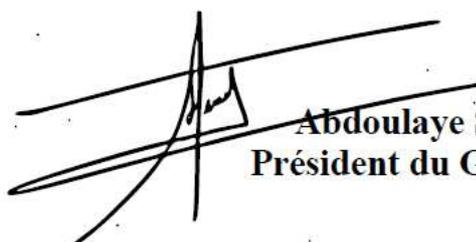
<sup>3</sup> Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest

<sup>4</sup> Convention pour la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

- les différentes institutions et les auteurs tant pour la soumission que pour la revue des propositions de bonnes pratiques de GIRE ;
- l'équipe de Consultants régionaux (Dr. Fad SEYDOU, Prof. Irenikatche AKPONIKPE et le Chef de Mission Prof. Amadou Hama MAÏGA) ;
- Madame Julienne ROUX pour l'appui et les orientations techniques pour la finalisation du manuel ;
- le Comité Scientifique et Technique (CST), pour son appui au processus depuis son lancement jusqu'au suivi de l'élaboration et de la finalisation du manuel, composé de Dr Boubacar BARRY (Président), M. Moustapha CONGO (Vice-Président), M. Sidi COULIBALY (Rapporteur), Pr Fabien HOUNTONDI (Membre), Mme B. Sandrine SANKARA (Membre), M. Hilaire Wendpagnangdé ILBOUDO (Membre), M. Moctar SALL (Membre), M. Abdoukarim ASSAO (Membre), M. Maxime TEBLEKOU (Membre), Mme Benedicte NIKIEMA de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas-Burkina Faso (Partenaire), M. Niokhor NDOUR, DGPRE-Sénégal et Coordonnateur de Pôle Eau Dakar (Partenaire), Dr. Komlan SANGBANA du Secrétariat de la Convention sur l'Eau (Partenaire), Mme Yelysaveta Demydenko, M. Colin HERRON et M. Laurent-Charles TREMBLAY-LEVESQUE du Secrétariat Mondial du GWPO (Personnes-ressources) ;
- M. Christophe DEGUENON, Directeur de l'Environnement et des Ressources en Eau et M. Abdoukarim ASSAO, Expert, Chargé des Ressources en Eau du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN) de la Commission de l'UEMOA pour leur accompagnement et leurs orientations pour une conduite harmonieuse du processus ;
- M. K. Armand HOUANYE, Mme Aguiratou YARO/OUEDRAOGO, Mme Reine Esther OUEDRAOGO/SOME, M. Noufou ZOUNGRANA et Mlle Désire Sandrine AMOUGOU du Secrétariat Exécutif du GWP-AO pour leur contribution inestimable à cette initiative, leur disponibilité.

Une reconnaissance spéciale à chacune et à chacun.

Que toutes et tous retrouvent dans ces mots, l'expression de notre profonde reconnaissance.



**Abdoulaye SENE**  
**Président du GWP-AO**

## Avertissements

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de la Commission de l'UEMOA ni du GWP en Afrique de l'Ouest, sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission de l'UEMOA, du GWP-AO et des autres partenaires.

Il est permis de reproduire des textes extraits de cette publication à des fins éducationnelles ou non-commerciales sans l'accord préalable de la Commission de l'UEMOA ou de GWP-AO, moyennant mention de la source ainsi que la citation complète du titre de la publication et aussi à condition que les extraits de textes ne soient pas utilisés dans un contexte pouvant prêter à confusion.

Cette publication ne peut être vendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans autorisation préalable écrite de la Commission de l'UEMOA.

Publié par : UEMOA et GWP-AO, Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteurs : ©2025, UEMOA et GWP-AO

Citation UEMOA, GWP-AO, PED et PNUE-DHI (2024). Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA, Ouagadougou, Burkina Faso. 401PP

ISBN : 978-2-918639-20-6

Nombre de pages : 401PP

La correspondance relative au contenu rédactionnel et les demandes de publication, reproduction ou traduction partielle ou totale de la présente publication doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de l'UEMOA, 380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO - 01 BP 543 Ouagadougou 01 - Burkina Faso, Courriel : [commission@uemoa.int](mailto:commission@uemoa.int).

## Préface

Le processus d'élaboration du manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) » participe de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE 2019-2030 de l'UEMOA. Il s'inscrit plus généralement dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) portée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'UEMOA et le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

L'Afrique de l'Ouest est une région diversifiée s'étendant sur 6 140 178 km<sup>2</sup> représentant 20% de la superficie du continent africain ; pour une population de plus de 460 millions d'habitants en 2024. Son réseau hydrographique est composé de nombreux cours d'eau. La région compte 28 bassins transfrontaliers qui fournissent 80% des eaux de surface. Dans son ensemble, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel hydrique important estimé à plus de 3000 m<sup>3</sup> d'eau/ personne/ an ; mais sa répartition dans l'espace et dans le temps est irrégulière et inégale. La pluviométrie annuelle est abondante dans les zones du Sud ; tandis que les régions sahéliennes sont desservies en eau par un important réseau hydrographique constitué des fleuves tels que ceux du Niger, de la Gambie, du Sénégal, de la Volta et de leurs affluents. La région dispose également de vastes réserves d'eaux souterraines, notamment dans le Sahel et dans le Sahara comme les aquifères du Taoudéni et d'Illemeden ou encore l'aquifère Sénégal-Mauritanien.

Cependant un tiers des pays de la région sont au seuil du stress hydrique de 1 700 m<sup>3</sup> d'eau/ personne/ an, voire de pénurie de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau /personne/an selon l'indice de Falkenmark<sup>6</sup> ; et 10 des 15 pays ont un degré de dépendance hydrique se situant entre 25 et 95%. La moitié des pays sont classés au bas de l'échelle de l'indice de « pauvreté économique en eau » (indice qui intègre la disponibilité en ressources en eau, le niveau de mobilisation des ressources, le taux d'accès des populations aux services de l'eau et la gestion technique, environnementale et économique de l'eau), correspondant à la classe « 7,7-12,6 » de l'indice, à comparer à la classe « 23,7-28,5 » pour les pays les moins pauvres en eau. Malgré son potentiel hydrique, l'Afrique de l'Ouest fait face à des problématiques de disponibilité et d'accès aux ressources en eau et sa vulnérabilité risque de s'aggraver.

Les pays de l'Espace UEMOA sont les plus exposés au stress hydrique ; la majorité d'entre eux, situés dans des zones arides et semi-arides sahélo-sahariennes, étant dépendants des eaux transfrontalières. Les crises liées à l'eau douce se manifestent aussi bien aux niveaux local et national dans les pays qu'à l'échelle des bassins fluviaux et des aquifères partagés. Ces crises pourraient s'amplifier avec l'accroissement de la population et des demandes en eau, la crise sécuritaire, la multiplication des sources de pollution et l'exacerbation de la variabilité et du changement climatiques ; et, par voie de conséquence, constituer des facteurs déstabilisateurs pour les pays et la Communauté. Les groupes vulnérables sont les plus exposés et négativement impactés.

Afin d'assurer la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes associés de la région, les Ministres en charge de l'eau des quinze (15) Etats membres de la CEDEAO et de la Mauritanie y compris les Etats membres de l'UEMOA réunis à Ouagadougou, Burkina Faso du 3 au 5 mars 1998 à la Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (COA-GIRE) ont adopté l'approche de GIRE à travers la « Déclaration de Ouagadougou », qui exhorte les gouvernements à sa mise en œuvre dans les pays, à l'échelle régionale et aux niveaux des bassins transfrontières.

De 1998 à 2023, la mise en œuvre de la GIRE a connu des avancées significatives dans l'Espace UEMOA. Ces avancées ont été rendues possibles grâce entre autres à la volonté politique manifeste dans les

---

<sup>6</sup> Cet indice peut être utilisé pour déterminer et caractériser les risques socio-économiques liés à la sécheresse. C'est un indicateur du stress hydrique qui exprime le niveau de rareté de l'eau dans une région donnée comme la quantité d'eau douce renouvelable disponible pour chaque personne chaque année.

## Résumé exécutif

Le manuel « Bonnes pratiques de GIRE pour la sécurité en eau et un développement résilient dans l'Espace UEMOA » résulte du processus initié par la Commission de l'UEMOA, en collaboration avec le GWP-AO et le Pôle Eau Dakar (PED), l'Ambassade des Pays Bas au Burkina Faso, le Centre PNUE-DHI et le Secrétariat de la Convention sur l'Eau. Le processus vise à impulser la mise en œuvre à grande échelle de la GIRE aux niveaux local, national, transfrontalier et régional dans l'Espace UEMOA.

Le processus a mis l'accent notamment sur l'inventaire, la documentation, et le partage de bonnes pratiques innovantes et réussies de mise en œuvre de la GIRE dans l'Espace UEMOA. Il a également inclus un appel à soumission de bonnes pratiques de GIRE en octobre 2023, l'organisation d'un Forum régional en novembre 2023 sur la capitalisation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques, un partage d'expériences lors du 10ème Forum Mondial de l'Eau en mai 2024 à Bali en Indonésie et lors de la 10ème Réunion des Parties à la Convention sur l'Eau d'octobre 2024 à Ljubljana en Slovénie ; ainsi que la préparation du présent manuel.

L'Espace UEMOA fait face à des défis importants de disponibilité, d'accès, et de gestion des ressources en eau, et les évolutions socio-démographiques ainsi que la variabilité et le changement climatiques accroissent les vulnérabilités de la région. Convaincus de l'importance d'assurer une bonne gestion des ressources en eau pour le développement durable et équitable de la région, les Etats, institutions, et acteurs se sont engagés à partir de la fin des années 1990 dans la mise en œuvre de la GIRE. Des avancées remarquables ont été réalisées, avec par exemple l'adoption de lois, politiques, et plans d'action promouvant la GIRE, la mise en place de cadres institutionnels et de participation, le développement et le renforcement des organismes de bassin, et le déploiement d'initiatives par différents acteurs des échelles locales à transfrontalières. Pour autant, des défis importants restent à relever pour assurer une mise en œuvre effective de la GIRE dans l'Espace UEMOA. L'état d'avancement de la mise en œuvre de la GIRE varie considérablement d'un pays à l'autre dans l'Espace. Le taux moyen de mise en œuvre de la GIRE pour la région est de 52 en 2023, contre 57 au niveau mondial. Des progrès restent à faire par exemple sur l'opérationnalisation des instruments de gestion et de planification ainsi que la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables de la GIRE<sup>7</sup>.

Dans ce contexte, il est important d'apprendre des bonnes pratiques de GIRE dans l'Espace UEMOA ; afin d'inspirer les acteurs et de tirer des enseignements des expériences passées, pour accélérer les progrès vers l'atteinte effective de l'ODD 6 et des autres ODD liés à l'eau. Le présent manuel s'inscrit dans cet objectif. Il présente un état des lieux des enjeux liés aux ressources en eau et de l'avancement de la mise en œuvre de la GIRE (Chapitre 1) ; et inclut un recueil des bonnes pratiques capitalisées y compris 25 aux niveaux local et national (Chapitre 2) ainsi que 8 à l'échelle transfrontalière (Chapitre 3). Chaque étude de cas met en avant les enjeux et les activités menées, les résultats obtenus, et les enseignements qui peuvent être tirés de chaque expérience.

Les pratiques de GIRE documentées à différents niveaux dans l'Espace UEMOA nous enseignent entre autres : (i) l'importance capitale d'une volonté politique affirmée, de l'implication des acteurs et de la mise en place des instruments de gestion et des mécanismes de financement endogènes en plus de l'accompagnement de partenaires au développement ; et (ii) l'intérêt de déployer, au sein des processus de gouvernance, des initiatives pilotes permettant d'apprendre de l'expérience et de mobiliser les acteurs par la démonstration d'acquis tangibles.

---

<sup>7</sup> Source : Indicateur 6.5.1 des ODD Mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), données pour 2023.

## 2.20. Mise en œuvre de la GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger

Issoufou SANDAO1, Sani ABDOU2, Yahaya NAZOUA2, Maxime TEBLEKOU3, Sidi COULIBALY3

1. *Secrétariat Permanent du Suivi de la Mise en Œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement du Niger*

2. *Partenariat National de l'Eau du Niger,*

3. *Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest*

Email : [sandaoissoufou@gmail.com](mailto:sandaoissoufou@gmail.com) ; [abdousani28@gmail.com](mailto:abdousani28@gmail.com), [maxime.teblekou@gwpao.org](mailto:maxime.teblekou@gwpao.org)

### Résumé

Le Projet Mékrou Phase 2–Niger « L'eau pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger » a été mis en œuvre dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger par le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) de début janvier 2020 à fin juin 2023. Il a été initié et mis en œuvre pour répondre à des problématiques majeures au Niger et dans la zone d'intervention incluant : le déficit de gouvernance des ressources en eau, le faible niveau de connaissance des ressources en eau, le faible niveau de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, la pollution des ressources en eau, les inondations et sécheresse récurrentes, l'érosion des sols et le comblement des plans d'eau, et les conflits liés à la gestion et aux usages de l'eau.

Le projet a contribué à soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le sous bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence au Niger, à travers la gestion intégrée et concertée de l'eau dans des zones en développement. Il s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des ressources en Eau (PANGIRE 2017-2030) du Niger dans le sous-bassin.

### 2.20.1. Contexte

Le Projet « L'eau pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le sous-bassin de la Mékrou au Niger » (Projet Mékrou Phase 2–Niger) a contribué à la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des ressources en Eau (PANGIRE 2017-2030) du Niger. Il s'inscrit dans la continuité du Projet Mékrou Phase 1, « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou (Burkina Faso, Bénin et Niger) », financé par la Commission Européenne (CE) et le Centre Commun de Recherche (CCR) (ou Joint Research Center (JRC)), préparé et mis en œuvre de 2014 à 2017 conjointement par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP), le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO) et le CCR, en collaboration étroite avec le Centre Régional AGRHYMET.13 (CRA), les principaux partenaires nationaux des 3 pays concernés et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN). Le sous-bassin de la Mékrou au Niger est constitué des territoires des communes de Tamou (abritant le parc W Niger) et de Kirtachi (Département de Say, Région de Tillabéry) ainsi que de Falmeý (Département de Falmeý, Région de Dosso).

Le Projet Mékrou Phase 2–Niger a été financé par l'Union Européenne (UE) pour un montant de 999.986 EUR et mis en œuvre de début janvier 2020 à fin juin 2023.

<sup>13</sup> Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle, institution spécialisée du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel - CILSS

### 2.20.1.1. Problématique

Au Niger, les problématiques majeures de gestion de l'eau ainsi que les défis et les actions prioritaires de développement ont été identifiées à travers un processus participatif pour les quatre principaux secteurs que sont l'hygiène et l'assainissement, l'eau, l'environnement, et la gouvernance du secteur. Elles incluent notamment le déficit de gouvernance des ressources en eau, le faible niveau de connaissance des ressources en eau, la faiblesse du mécanisme de suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau, le manque d'outils de planification et de gestion des ressources en eau, le faible niveau de mobilisation et de valorisation des ressources en eau, la pollution des ressources en eau, les inondations et sécheresse récurrentes, l'érosion des sols et le comblement des plans d'eau, et les conflits liés à la gestion et aux usages de l'eau, l'insuffisance de dialogue entre usagers des ressources en eau.

### 2.20.1.2. Objectifs

L'objectif du projet est de soutenir une croissance économique verte et la réduction de la pauvreté dans les portions du territoire nigérien se trouvant dans le bassin de la rivière Mékrou et sa zone d'influence, à travers la gestion intégrée et concertée de l'eau dans des zones en développement.

Les objectif(s) spécifique(s) du projet sont :

- d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la portion nationale du bassin transfrontalier de la rivière Mékrou au Niger, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'ensemble du bassin transfrontalier ;
- de contribuer à améliorer les connaissances et la gestion des ressources en eau du sous-bassin prioritaire de la rivière Mékrou et sa zone d'influence au Niger, conformément au PANGIRE 2017-2030 du Niger ;
- de contribuer à mettre en œuvre des activités prioritaires identifiées et retenues dans le SAGE de la portion nationale du bassin transfrontalier de la rivière Mékrou au Niger, le Programme de mise en œuvre des mesures relatives à la gestion des ressources en eau et des écosystèmes (Orientation fondamentale 2) du SDAGE du bassin transfrontalier de la rivière Mékrou ;
- de contribuer à la mise en place et au renforcement des organes de la GIRE au Niger, conformément au PANGIRE du Niger.

### 2.20.1.3. Groupes cibles et bénéficiaires

Les principaux groupes cibles de l'action étaient :

- le Secrétariat Permanent pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/PANGIRE), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) et la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) conformément à leurs missions et attributions régaliennes respectives dans le cadre du processus de GIRE ainsi que de la connaissance et du suivi des ressources naturelles du sous-bassin de la Mékrou et de sa zone d'influence au Niger ;
- les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) des villages et les trois Comités Locaux de Gestion de l'Eau au niveau Local (CLE) des 3 communes du sous-bassin de la Mékrou au Niger ;
- les Commissions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (CREA) de Tillabéry et de Dosso ;
- l'Agence de l'Eau du sous-bassin dès sa mise en place ;
- les universités de Niamey et des 2 Régions et les autres structures de recherches dont l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) et le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement (CFTEA) ;

- les trois communes (Tamou, Kirtachi et Falmey) au regard de leurs compétences dans le cadre de la décentralisation et des transferts de compétences au Niger ;
- le secteur privé pour son accompagnement au processus de la GIRE ainsi que les Organisations de la Société Civile (OSC) de la zone du projet et du niveau national le cas échéant.

Les bénéficiaires finaux de l'action sont le gouvernement du Niger, les populations de la portion nigérienne du sous-bassin transfrontalier de la rivière Mékrou et de sa zone d'influence, estimées à plus de 200 000 habitants.

#### 2.20.1.4. Approche méthodologique

La mise en œuvre du projet s'est faite suivant une approche participative et inclusive avec une collaboration étroite et opérationnelle entre le SP/ PANGIRE, le GWP-AO, le PNE-Niger et l'UGP ainsi que les acteurs clés du processus GIRE au Niger.

Elle s'est articulée autour des trois (03) principales étapes suivantes :

- la phase de démarrage : au démarrage du projet, une convention de partenariat a été signée entre les trois partenaires Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA), le GWP-AO et le PNE-Niger pour la mise en œuvre des activités avec des rôles et responsabilités très précis pour chaque partenaire. Ensuite, l'Unité de gestion du Projet (UGP) a été mise en place et les documents de mise en œuvre du projet y compris le plan de communication et de visibilité du projet, ont été élaborés et appropriés par tous les partenaires d'exécution du projet. Aussi, les trois partenaires d'exécution du projet ont-ils assuré l'identification et l'implication de toutes les parties prenantes (Administration publique centrale et locale, organisations de la société civile, secteur privé, groupements socio-professionnels, élus locaux) dans une dynamique de participation pour mettre en avant leurs idées et contribuer aux activités. Des initiatives exécutées et en cours dans la zone du projet et des synergies d'actions à développer ont été identifiées pour mutualiser les ressources et mettre en place les conditions requises ; ce qui participent aussi de l'assurance de la durabilité des résultats escomptés ;
- la phase d'exécution : elle a consisté à la mise en œuvre effective des activités du projet à travers des études, des acquisitions, des ateliers et des concertations, des formations, des sensibilisations et des actions physiques sur le terrain. Au début de chaque année, un plan de travail est élaboré avec l'ensemble des partenaires d'exécution et les activités sont conduites de façon participative avec toutes les parties prenantes. Les trois partenaires d'exécution ont assuré la mobilisation des parties prenantes et les dispositions logistiques pour le bon déroulement des activités. A toutes les étapes de mise en œuvre du projet, des activités de visibilité et de communication sur l'Action au profit de l'ensemble des parties prenantes sont réalisées. Dans l'ensemble, les actions et activités prioritaires identifiées en matière de réalisations concrètes à l'échelle des communautés et des populations de la zone de projet, y compris les actions de formation, de mise en place ou de renforcement des organes GIRE, et/ou d'accompagnement social, des offres de services ont été requises et des attributions de marchés ont été effectuées dans la transparence totale selon les étapes ci-après : (i) l'élaboration des termes de référence de l'activité, (ii) le recrutement du consultant, (iii) la signature du contrat du Consultant, (iv) l'organisation de la réunion de démarrage et de cadrage de l'activité et (v) la supervision de l'activité. Des réunions se tiennent mensuellement avec les acteurs clés pour évaluer le niveau de mise en œuvre des activités. Des missions de suivi sont organisées périodiquement pour s'assurer que la mise en œuvre des activités permettait d'atteindre les résultats escomptés ;

- la capitalisation et la diffusion des acquis du projet : elle a consisté entre autres à : (i) capitaliser les résultats et acquis du projet ; (ii) élaborer des notes techniques sur les processus conduits au cours de la mise en œuvre du projet ; (iii) produire des films de capitalisation des résultats et acquis du projet ; et (iv) présenter les résultats du projet lors d'un atelier de clôture.

### 2.20.2. Activités réalisées

L'exécution du projet s'est faite sur la base d'une dizaine d'activités que sont :

- l'état des lieux de la gestion des ressources en eau dans la portion nigérienne du bassin de la Mékrou ;
- l'état des lieux de la densification et du fonctionnement du réseau de collecte et de gestion des données dans le sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- l'état des lieux et l'analyse des parties prenantes de la GIRE du sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- la finalisation du SAGE du sous bassin de la Mékrou au Niger ;
- l'identification d'initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles du SAGE du sous-bassin de la Mékrou au Niger ;
- la mise en œuvre d'initiatives pilotes de protection et d'utilisation judicieuse et durable des ressources naturelles du sous bassin de la Mékrou au Niger (renforcement des capacités des organes de GIRE, mise en place d'ouvrages hydrauliques à usages multiples, l'aménagement et la protection des mares, fabrication et utilisation des foyers améliorés et le reboisement des berges des cours et plans d'eau) ;
- le suivi-évaluation des activités du projet ;
- la capitalisation des acquis du projet ;
- la communication et la visibilité des actions du projet.

### 2.20.3. Résultats obtenus

#### 2.20.3.1. Dimension 2 - Institutions et participation

Le projet a contribué à la mise en place et au renforcement des capacités de dix-sept (17) AUE et trois (03) Comités Locaux de l'Eau et le Conseil de l'Agence de l'Eau de la portion nigérienne du sous bassin de la Mékrou. Ces organes mis en place contribuent désormais à la gestion rationnelle des ressources en eau et à la prévention des conflits d'usages dans la zone du projet. Le projet a favorisé la participation d'au moins 30% des femmes dans le processus d'élaboration du SAGE et la mise en place des organes de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou. Une femme assure le poste de vice-présidente du Conseil de l'Agence de l'Eau mis en place dans le cadre du projet. Ceci a permis de prendre en compte les préoccupations des femmes dans la mise en œuvre des actions pilotes (un groupement de 25 femmes a bénéficié d'une borne fontaine sur les sites maraichers à Bélandé).

In fine, l'approche participative et inclusive du projet et la dynamisation des cadres de concertation (la Commission Régionale Eau et Assainissement, Commission Nationale Eau et Assainissement, Conseil de l'eau de l'Agence de l'Eau du sous bassin) entre acteurs de la GIRE leur ont permis de mettre en place un cadre de dialogue entre les utilisateurs pour des actions concertées.

### 2.20.3.2. Dimension 3 - Instruments de gestion

L'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements (stations météo, stations hydrométrique, stations piézométrique et pluviomètres) du suivi des ressources en eau aux plans quantitatif et qualitatif ont contribué à améliorer la connaissance. Ce qui permettra une meilleure planification des ressources en eau. L'élaboration et l'adoption du SAGE du sous-bassin Mékrou au Niger par les Conseils des Régions de Dosso et de Tillabéry au Niger a été un des points de succès du Projet.

Le projet a également soutenu la mise en œuvre d'initiatives intégrées de protection et de valorisation des ressources naturelles du SAGE dans les trois communes (aménagement intégré des mares de Tondifou et Sounga Beri dans la commune de Kirtachi en vue du développement des activités des activités intégrées de maraichage et de pêche, réhabilitation du poste d'eau autonome de Guémé pour le bétail, le maraichage et l'AEP). Dans la commune de Falmey, on note la réhabilitation du site maraicher de Boumba et du poste d'eau de la mini AEP multi villages de Belandé. Dans la commune de Tamou, il y a eu la réhabilitation du poste d'eau autonome de Alambaré et de Seno- Konkedji.

Ces actions sont accompagnées de formations et de sensibilisations sur les bonnes pratiques de GIRE, la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés, la production de pépinières et les bonnes pratiques de la gestion de la fertilité des sols.

### 2.20.4. Coûts et source(s) de financement de l'initiative

Le budget global de mise en œuvre Projet Mékrou Phase 2 - Niger était d'un million d'euros.

### 2.20.5. Impacts réels et potentiels

S'inscrivant dans la logique d'opérationnalisation du PANGIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger, le projet a contribué à : (i) une meilleure connaissance et un suivi adéquat des ressources en eau dans le sous-bassin de la Mékrou ; (ii) une bonne gouvernance des ressources en eau ; et (iii) une planification éclairée de la gestion et du développement des ressources en eau dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

Le sous bassin de la Mékrou est l'un des quinze sous bassins prioritaires du PANGIRE-Niger. Les résultats obtenus de la mise en œuvre du projet ont aidé à susciter l'adhésion d'autres partenaires (Pays-Bas, le Luxembourg, la BM etc.) dans le financement de la GIRE au Niger.

### 2.20.6. Leçons apprises, facteurs de succès et de durabilité

#### 2.20.6.1. Leçons apprises

Les concertations à l'échelle communautaire et les pôles de compétences mobilisées à l'échelle locale ont contribué à la mise en place réussie des organes de GIRE dans le sous bassin de la Mékrou au Niger.

Les acteurs à la base ont acquis des connaissances sur les notions de dégradation des ressources naturelles et comment les protéger ainsi que les notions d'adaptation au changement climatique. Cette connaissance est importante à prendre en compte pour assurer le respect de l'environnement et le maintien des écosystèmes en bon état. La complémentarité et la synergie d'actions entre les acteurs intervenant dans la GIRE est une force pour l'émergence de la GIRE au Niger.

Le projet fournit un modèle d'intervention, répliquable dans d'autres sous-bassins, avec les composantes clés ci-dessous :

- la démarche d'élaboration et d'adoption du SAGE ;
- la démarche méthodologique de mise en place et d'animation des organes locaux de GIRE ;
- la mise en place de mécanismes pertinents de suivi et la promotion de la GIRE au niveau local avec les CLE, les AUE et les CAE ;
- la mise en place de dispositif de suivi et de connaissance des ressources en eau avec l'implication des différentes structures hydrologiques et météorologiques ;
- l'approche d'identification et de conception d'actions pilotes de protection et de valorisation intégrées des ressources en eau ;
- le mise en œuvre d'actions pilotes intégrées de protection et de valorisation intégrées des ressources en eau.

### 2.20.6.2. Difficultés et approches de solutions

Les difficultés ci-dessous ont affecté le bon déroulement du projet, et notamment :

- les mesures de restriction et de gestion de la pandémie de Covid 19 mises en place par le gouvernement nigérien ainsi que les autres Etats et Organisations Intergouvernementales de la région ont fortement perturbé et handicapé le démarrage de la mise en œuvre du projet. Des séances de travail en ligne ont été organisées pour aller de l'avant dans la mise en œuvre des activités ;
- la situation sécuritaire dans le sous bassin a été l'une des difficultés majeures dans la mise en œuvre des actions de GIRE notamment dans la Commune de Tamou. Le projet a opté pour une forte implication des élus locaux dans la mise en œuvre et de suivi des activités ;
- la perturbation du calendrier d'exécution des activités du projet due à la situation socio-politique du Niger avec entre autres l'organisation des élections locale, législative et présidentielle au Niger en 2021. L'UGP a essayé de s'adapter en procédant à une planification glissante des activités.

### 2.20.6.3. Facteurs de succès et de durabilité

Les facteurs de succès sont notamment l'approche participative mise en œuvre, la cohérence des objectifs du projet Mékrou phase 2 Niger avec les documents de politiques et de stratégies nationales, l'adéquation des priorités du projet avec les besoins des bénéficiaires et l'utilisation d'approches pédagogiques utilisées.

Les facteurs de durabilité sont liés notamment à l'implication des services déconcentrés, de la commune et des structures locales GIRE, la prise de conscience des acteurs autour de la GIRE, la mise en place de réseaux de suivi ainsi que le renforcement des capacités des acteurs contribuent à la pérennité des acquis du projet.

## 2.20.7. Conclusions et recommandations pour la dissémination et la mise à échelle

La mise en œuvre du Projet Mékrou phase 2 – Niger a offert l'opportunité aux différents acteurs impliqués notamment les organes locaux de la GIRE de développer des aptitudes propres d'inversion des tendances critiques de leurs systèmes individuels et collectifs de gestion des ressources en eau.

Les actions déployées ont permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires du projet. Elles ont permis de contribuer, au niveau des bénéficiaires, à l'amélioration de certains modes de gestion des ressources de l'eau, de développer des perceptions positives au regard des innovations et la

gestion des exploitations, à l'intégration agro pastorale et de développer des débuts de prise de conscience au sein des usagers de l'eau des communes d'intervention.

Au regard de ces analyses et dans une logique de consolidation des acquis du projet et de leur pérennisation, les recommandations ci-après peuvent être faites :

- assurer une couverture totale du sous bassin avec une mise à l'échelle des activités menées ;
- moderniser le canal de transmission de l'information sur l'eau et le climat à travers la mise au point d'une application qui donne des informations en temps réel aux producteurs ;
- renforcer les capacités des acteurs aussi bien en termes de formations que de dotation en matérielles et outils de travail et de production notamment pour l'irrigation ;
- doter les services techniques déconcentrés afin d'accompagner les organes locaux de GIRE mis en place ;
- accompagner la mise à l'échelle des réalisations de Projet Mékrou Phase 2 – Niger, dans un premier temps via des actions de portage de haut niveau à travers un dialogue politique et une communication institutionnelle sur les acquis du projet.

### Références bibliographiques

1. Document de projet
2. Rapports annuels d'activités 2020, 2021, 2022
3. Rapport d'achèvement
4. Rapport de capitalisation du projet
5. PANGIRE Niger
6. Rapport de la mission de Suivi orienté sur les résultats (ROM) de 2022